NATIONS UNIES A S



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

A/50/829 S/1995/1041 18 décembre 1995 FRANÇAIS ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Points 70 j), 71 b) et 81 de
l'ordre du jour
DÉSARMEMENT RÉGIONAL
MESURES DE CONFIANCE À L'ÉCHELON RÉGIONAL
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ Cinquantième année

Lettre datée du 14 décembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié par les Vice-Ministres des relations extérieures de l'Équateur et du Pérou à l'occasion de la relance du Mécanisme de consultation diplomatique bilatérale entre les deux pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 70 j), 71 b) et 81 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(<u>Signé</u>) Luis VALENCIA RODRÍGUEZ

ANNEXE

Communiqué de presse

Conformément aux dispositions de la Déclaration de Brasilia signée le 6 octobre 1995, et à l'invitation du Secrétaire d'État aux relations extérieures de l'Équateur, M. Marcelo Fernández de Córdoba, le Vice-Ministre aux affaires politiques internationales et Secrétaire d'État aux relations extérieures du Pérou, M. Jorge Voto Bernales, s'est rendu à Quito le 14 décembre courant en vue de reprendre l'examen des questions relatives au bon voisinage et à la coopération et de relancer le Mécanisme de consultation diplomatique bilatérale.

Au cours des entretiens qu'ils ont eus à cette occasion, les Vice-Ministres ont examiné les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix et mis en relief les efforts entrepris en vue de rétablir la normalité et la détente entre les deux pays.

Les Vice-Ministres ont fait ressortir l'importance de la réunion que les Ministres équatorien et péruvien des relations extérieures doivent tenir à Lima en janvier 1996, signe de la volonté résolue des gouvernements des deux pays de poursuivre le processus de paix et d'entamer des pourparlers sur les modalités d'application du point 6 de la Déclaration d'Itamaraty.

Les Vice-Ministres ont par ailleurs indiqué que les Ministres des relations extérieures évoqueront aussi, lors de leur réunion, la question de l'acquisition d'armements par les deux pays.

Les Vice-Ministres ont en outre remercié les pays garants de leur contribution décisive et de l'action menée par la mission d'observateurs militaires, et se sont félicités de la décision de renforcer cette présence en vue de la consolidation du processus de paix.

Les Vice-Ministres ont souligné l'importance que revêtait le Mécanisme de consultation diplomatique bilatérale, instrument des plus utiles pour la relance de la coopération dans tous les domaines touchant au bon voisinage entre les deux États. Ils se sont accordés sur la teneur des notes que les gouvernements équatorien et péruvien échangeront en vue de la mise sur pied de la Commission de bon voisinage, qui sera présidée par les Ministres des relations extérieures des deux pays et se composera de représentants de haut niveau des secteurs tant public que privé.

Les Vice-Ministres ont enfin passé en revue les questions dont la Commission sera saisie à titre prioritaire et examiné les projets d'accord que signeront prochainement les Ministres des relations extérieures des deux pays et qui portent sur les points ci-après :

Coopération en matière de santé;

Coopération en cas de catastrophe naturelle;

Protection du patrimoine culturel;

Équivalence des diplômes d'enseignement.

A/50/829 S/1995/1041 Français Page 3

À l'issue de cette rencontre, le Vice-Ministre péruvien des relations extérieures a remercié son homologue équatorien de l'accueil qui lui avait été fait et l'a invité à se rendre à Lima au premier semestre de 1996 pour y tenir la prochaine réunion du Mécanisme de consultation diplomatique bilatérale.

Quito, le 14 décembre 1995
